



www.franceolympique.com

JANVIER 2008 • NUMÉRO

05

la lettre du CNOSF

Le sport et l'Europe

Deux décisions récentes
devraient permettre au sport
d'intégrer officiellement la
sphère politique européenne

P

ar son Livre blanc "La raison du plus sport", le CNOSF avait lancé en septembre 2006 un débat national sur la gouvernance sportive. La publication, le 11 juillet 2007 par la Commission européenne, du Livre blanc européen sur le sport, et l'insertion d'une référence au sport dans le cadre de la modification des Traités européens (Traité de Lisbonne signé par les chefs d'Etat et de Gouvernement le 13 décembre 2007) amènent l'ensemble des acteurs sportifs en Europe à une réflexion de même nature. De fait, le sport n'est pas une compétence directe de l'Union européenne (UE). La Cour de Justice des Communautés Européennes est pourtant intervenue à plusieurs reprises dans les affaires sportives, notamment dans le cadre de l'affaire Bosman en 1995. La multiplication de ces contentieux a amené les institutions européennes et les Etats membres à tenter de donner plus de cohérence à ce secteur au niveau européen.

Le Livre blanc européen sur le sport est apparu au terme d'une longue période de consultation publique avec le mouvement sportif, les représentants des 27 Etats membres de l'UE ainsi que les citoyens européens. Selon la Commission européenne, il « est la contribution de la Commission au débat européen sur l'importance du sport dans notre vie quotidienne. Il confère au sport une place plus visible dans l'ensemble des politiques élaborées par l'UE, sensibilise aux besoins et aux particularités du secteur et établit les actions futures appropriées au niveau de l'UE... ».

Le mot DU PRÉSIDENT



Tout début d'année s'accompagne d'un regain d'optimisme, voire d'enthousiasme. C'est certainement vrai pour le mouvement sportif, où tout est toujours à refaire et où le meilleur reste à venir.

Le meilleur, je l'espère tout d'abord pour l'équipe de France olympique qui prépare l'échéance chinoise tant attendue et qui connaîtra son porte-drapeau lors du J-100, prévu le 29 avril à l'Élysée. Je le souhaite également aux millions de licenciés et de bénévoles qui montrent l'importance du fait social porté par un mouvement sportif dynamique.

En 2008, le CNOSF entend poursuivre sa mission d'intérêt général, mais aussi assurer le développement et la prise de responsabilité du mouvement sportif dans la maîtrise de ses propres affaires. Cela passera notamment par la tenue de la première conférence nationale sur le sport, l'accentuation de la lutte contre le dopage, le renforcement de la formation des dirigeants, dont la mission s'ouvre aujourd'hui très largement vers la dimension d'employeurs, mais aussi par des échanges au niveau européen facilités, nous l'espérons, par la présidence française de l'Union européenne.

Je souhaite que l'amitié qui nous réunit, et qui se manifeste notamment dans les travaux de la commission du sport professionnel, continue de nous faire vivre avec la même envie cette aventure humaine extraordinaire dans laquelle le sport nous a conduits. Bonne année, et vive le sport.

Henri Sérandour,
Président du CNOSF

Ce Livre blanc s'organise autour de trois volets repris dans le Plan d'Actions Pierre de Coubertin :

- le rôle sociétal du sport : santé publique et activité physique, lutte contre le dopage, éducation et formation, bénévolat et citoyenneté active, inclusion sociale, intégration, égalité des chances, lutte contre le racisme et la violence, coopération et relations extérieures à l'UE, développement durable ;
- l'impact économique du sport : en terme d'emplois et de retombées économiques de financement public et privé sans oublier les jeux et paris sportifs ;
- l'organisation du sport : la gouvernance sportive en Europe dans le sport amateur et professionnel, la spécificité sportive en droit européen.

Mais le Livre blanc européen restait à ce stade un document de communication. Il lui manquait, pour devenir un document de politique générale, une base légale que la révision des Traités européens lui permet d'atteindre.

Le CNOSF a salué l'adoption du nouveau traité européen, qui comporte un article consacré au sport. L'article 149 du traité actuel, relatif à l'éducation, a été modifié et précise désormais que, dans le cadre de ses compétences d'appui, *"l'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative."* De plus, l'action de la Communauté doit viser *"à développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des plus jeunes d'entre eux."*

Le CNOSF se réjouit que les spécificités du sport soient enfin reconnues au plus haut niveau de la hiérarchie des normes européennes et voit là la récompense de plusieurs années d'efforts fournis par le mouvement sportif et olympique pour faire entrer le sport dans le traité. Ce travail avait en effet déjà été effectué dans le cadre des négociations relatives au projet de Constitution européenne (article III-282). Il faut désormais espérer que la combinaison du Livre blanc européen et de l'article 149 puisse permettre aux institutions européennes de garantir les principes auxquels le mouvement olympique tient le plus. Le CNOSF, ainsi que de nombreux acteurs européens, regrette en revanche qu'aucune référence à l'autonomie du mouvement sportif n'ait été intégrée, malgré le bref rappel fait par le Livre blanc européen.

Ce texte, qui permettra de mettre en œuvre les nombreuses actions du plan Pierre de Coubertin, ainsi que l'adoption d'un programme européen consacré au sport, doit encore être ratifié par les Etats membres dans le courant de l'année 2008, pour une entrée en vigueur prévue pour 2009. ■

Rendez-vous européen au CNOSF



Le 26 novembre 2007 à la Maison du Sport Français, le CNOSF a organisé une conférence sur le droit européen et le sport. Réunissant les représentants des fédérations nationales et des ligues professionnelles, les partenaires sociaux du sport, les Comités Olympiques Européens et les Comités Olympiques Nationaux, le Comité International Olympique, les acteurs politiques et institutionnels nationaux et européens, à échanger leurs vues sur ces enjeux majeurs

et d'actualité : la perspective d'une compétence de l'UE dans le sport, la spécificité sportive en droit européen, la mise à disposition des joueurs en équipe nationale et enfin la question des jeux et paris sportifs. ■

Contacts :
Mathieu Fonteneau :
fonteneau@eu-sports-office.org
Sophie Christ :
christ@eu-sports-office.org ■

Un nouveau mode de résolution des conflits : la Chambre Arbitrale du Sport (CAS)

Ce début d'année 2008 marque un tournant important dans la structuration du sport français avec la mise en place de la Chambre Arbitrale du Sport destinée à compléter le dispositif déjà existant en matière de résolution des litiges sportifs.

Si la mission de conciliation confiée au CNOSF par la loi du 16 juillet 1984 (devenue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992) est un mode de résolution amiable des litiges reconnu par l'ensemble des acteurs du mouvement sportif, il est toutefois apparu qu'un certain nombre de litiges échappaient, en raison de leur caractère purement privé, à sa compétence d'attribution. Par décision en date du 18 avril 2007, le conseil d'administration du CNOSF avait donc validé le principe de la création d'une Chambre Arbitrale du Sport.

Sous la présidence de Monsieur Bernard Foucher, la CAS a désormais pour mission de résoudre les litiges et les différends nés d'une activité sportive ou liée au sport qui lui sont soumis par les parties – notamment les fédérations sportives, les groupements sportifs (clubs professionnels) qui leur sont affiliés et leurs licenciés – portant sur des droits dont elles ont la libre disposition.

L'arbitrage peut être défini comme étant « un mode alternatif de résolution des différends par lequel les parties renoncent à leur droit de soumettre leur litige à une juridiction étatique et confient à des particuliers, dénommés arbitres, le soin de prendre une décision définitive et contraignante pour mettre fin à ce litige ».

Il présente l'avantage d'être un mécanisme de résolution des litiges particulièrement bien adapté au règlement des différends survenant en matière économique-sportive. Mode de règlement des différends tout à la fois rapide et « définitif », cette innovation témoigne de la volonté du mouvement sportif d'éviter que les conflits naissants en son sein aboutissent à une issue devant les juridictions de droit commun, parfois peu au fait des spécificités du secteur.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à joindre le secrétariat de la Chambre Arbitrale du Sport au 01.40.78.28.11 ou par mail : arbitrage@cnosf.org

Règlement
de la chambre
arbitrale du sport

Vous trouverez également le règlement de la Chambre Arbitrale du Sport sur le site Internet du CNOSF : www.franceolympique.com ■

CÔTÉ CNOSF



LE SPORT, NOTRE PASSION COMMUNE !



Présent au Salon des Maires et des Collectivités Locales, du 20 au 22 novembre au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris, le CNOSF a contribué à la création et la réussite d'un village entièrement consacré au sport – une nouveauté qui reflète l'importance désormais établie du sport dans les politiques locales. Des intervenants du CNOSF s'y sont succédé pour informer sur les politiques et actions menées au sein du mouvement sportif : anima-

tion territoriale, sport-santé, aide à la professionnalisation, femmes et sport, financements européens... Attractifs, les stands à vocation sportive, dont ceux d'une vingtaine de fédérations, ont connu une forte fréquentation qui démontre la nouvelle dimension du partenariat entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales. ■

LA PROFESSIONNALISATION AU CŒUR DE NOTRE AVENIR

La forte évolution des pratiques sportives et l'augmentation constante du nombre d'emplois accélèrent la professionnalisation du mouvement sportif. Entrée en vigueur de la convention collective nationale du sport,

dispositifs de mutualisation (groupements d'employeurs) et d'aide publique à l'emploi... autant d'enjeux qui montrent que le processus de professionnalisation est en route, mais qu'il doit être accompagné afin de servir au mieux le développement du mouvement sportif. Impliqué dans la politique de professionnalisation du secteur sport depuis une quinzaine d'années, le CNOSF se présente comme le lieu des échanges nécessaires entre les différents acteurs œuvrant dans ce même processus.

Une première journée nationale s'est ainsi tenue le 4 décembre dernier au CNOSF. À l'appui d'études quantitatives et qualitatives, il s'agissait de mieux appréhender la réalité de la professionnalisation et de repérer les pistes d'amélioration au travers de quatre ateliers thématiques traitant de la création, l'accompagnement, la mutualisation et l'observation de l'emploi sportif. Une seconde journée sera organisée le 19 mai 2008 pour présenter les préconisations issues des réflexions engagées. ■

Contact : Marie Leroux - marieleroux@cnosf.org

*Document téléchargeable sur le site <http://www.cnar-sport.franceolympique.com>

*L'emploi au service des projets sportifs, une étude du Centre National d'Appui et de Ressources (CNAR) Sport**

CÔTÉ CROS, CDOS ET CTOS

LE CONGRÈS ANNUEL 2007

Tenu à Grenoble les 12 et 13 octobre, le rendez-vous annuel des CROS, CDOS et CTOS a permis aux congressistes de faire part de leurs expériences sur différents sujets : Agenda 21 et développement durable, Convention Collective Nationale du Sport, mise en œuvre des protocoles d'accord signés avec l'Assemblée des Régions de France (ARF) et l'Assemblée des Départements de France (ADF), sport-santé, handicap... Les échanges autour de la thématique « les politiques sportives fédérales et territoriales : cohérence et complémentarité » ont constitué le temps fort de ce rassemblement auquel ont pris part des représentants

de l'Etat et des collectivités territoriales. Outre les présidents des CROS/CDOS/CTOS, les membres du Bureau du CNOSF, les présidents des quatre collèges du CNOSF et des dix fédérations sportives impliquées dans l'étude sur les politiques sportives fédérales à l'échelle des territoires, invités pour la première fois, ont pu débattre lors de différents ateliers. Une table ronde regroupant l'ensemble des représentants des CROS/CDOS/CTOS et des fédérations sportives présentes a notamment permis de dégager des pistes d'actions communes et partagées, pour le développement du sport dans les années à venir. ■

CÔTÉ FÉDÉRATIONS

LES ACTIVITÉS AQUATIQUES EN IMAGES

Constitué en avril 2006, le Conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) réunit 19 fédérations ou groupements ayant « la natation en partage ». Présidé par Francis Luyce (FF Natation), le CIAA s'organise autour de trois thématiques : le savoir nager, l'encadrement des pratiques et les équipements. Fin 2006, le CIAA créait ainsi l'École de Natation Française interfédérale qui propose une formation du nageur en 3 étapes. Les deux premières, le sauv'nage (savoir nager sécuritaire) et pass'sport de l'eau (découverte des

disciplines aquatiques), sont présentées dans un DVD validé lors de la dernière assemblée plénière du CIAA, le 11 juillet 2007 et présenté à l'occasion du Salon des maires. ■

Contact : Pascal Vautier - pascalvautier@cnosf.org



Le CNOSF se mobilise autour du sport professionnel

Vice-président du CNOSF, Bernard Lapasset nous parle de la mobilisation du mouvement sportif et explique les travaux de la commission du sport professionnel qu'il préside.



BERNARD LAPASSET, président de l'International Rugby Board et de la Fédération Française de Rugby et vice-président du CNOSF.



Quelles sont les raisons qui ont mené à la création de la commission du sport professionnel ?

Le sport se développe au pluriel : associatif, professionnel, collectif, individuel. Nous avons besoin de trouver un dénominateur commun permettant d'exprimer les préoccupations du sport français d'aujourd'hui.

Et un lieu commun. Ce lieu, c'est le CNOSF. Avec l'idée d'harmoniser nos sensibilités, de créer un lieu d'écoute et d'échanges.

Et à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne en juillet 2008, nous nous devons de faire des propositions concrètes, marquant la position française sur des dossiers majeurs : le Livre blanc européen et la spécificité sportive, les agents sportifs, la solidarité entre sport amateur et sport professionnel, la mise à disposition

des joueurs en équipe nationale, le contrat de travail unique, la formation. Nous les présenterons au ministère pour soutenir les négociations auprès de la commission européenne.

Pouvez-vous présenter le projet actuellement mené par la commission ?

Il a pour objet de formuler des propositions concrètes sur les six thèmes que je viens d'évoquer. Avec une particularité forte : ce sont ici des athlètes, des responsables de ligues et de fédérations, des experts qui s'expriment. C'est l'unité du monde sportif, sous la bannière du CNOSF, tout en respectant sa diversité.

Quelle est l'importance de la solidarité entre sport amateur et sport professionnel ?

Elle est essentielle, entre les ligues et les fédérations. S'il n'y a pas de formation, il n'y a pas de sportif professionnel. La continuité

s'inscrit dans la solidarité.

Il faut aussi réfléchir à la structuration de cette solidarité dans la perspective de l'ouverture du sport vers de nouveaux types de financements. Quant à la libéralisation du marché des jeux et des paris sportifs, source importante de financement du sport, la répartition doit être équitable. L'équité sportive exige cette démarche également entre clubs. La solidarité est une exigence pour que les compétitions sportives soient équilibrées. C'est pour nous un thème majeur. Il est important que la France porte tous ces messages au niveau européen. Notre mission est de faire travailler ensemble des experts - juristes, fiscalistes, et autres - des sportifs, des politiques. Nous devons fédérer le plus grand nombre possible d'acteurs du sport français et européen.

Quelle est la prochaine étape pour votre commission ?

Nous poursuivons actuellement les auditions et la rédaction de rapports, avant d'apporter des propositions formelles au Conseil d'administration du CNOSF à la fin du premier trimestre 2008. Puis les propositions seront présentées au gouvernement français. Ce seront celles du mouvement sportif uni, au moment où notre pays prendra la présidence de l'Union européenne, le 1^{er} juillet prochain.

Quels résultats attendez-vous sur ce projet ?

Il y en a un premier déjà acquis : nous sommes tous ensemble. C'est une première réussite. Nos propositions devront permettre d'ouvrir les discussions. Le sport français est porteur de projets qui contribuent à l'évolution et la pérennisation du modèle français, notamment en Europe. Structuré, dynamique et unitaire. ■

la lettre du CNOSF Lettre bimestrielle éditée par le Comité national olympique et sportif français (Maison du sport français - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13 - Contact : communication@cnosf.org) Directeur de la publication : Henri Sérandour - Conception : VERBE 15, rue Bleue - 75009 Paris - Réalisation : Catherine Lemaré - Impression : CFAG Nancy

AGENDA

- 12 février : Second séminaire sur l'autonomie du Mouvement olympique au CIO (Lausanne)
- 20 février : Commission exécutive des Comités Olympiques Européens (Lausanne)
- 16 avril : Conseil d'administration du CNOSF (Paris)
- 29 avril : J-100 au Palais de l'Élysée (Paris)
- 20 mars : Conseil d'Aménagement du Territoire et Développement Durable à la Maison du sport français (Paris)
- 19 mai : Journée de professionnalisation au CNOSF (Paris)



A l'initiative de la France, le premier sommet international sur le dopage dans le cyclisme s'est tenu à la Maison du sport français, siège du CNOSF, les 22 et 23 octobre 2007.

Sommet International sur le dopage dans le cyclisme

Initialement proposée en juillet par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), cette réunion a finalement été rendue possible par l'intervention de la ministre française de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot. La France, qui accueille le premier événement cycliste international, un Tour de France malmené ces dernières années par les dérives du dopage, était indéniablement le pays d'accueil le plus légitime de ce rendez-vous que nous espérons historique pour la lutte contre le dopage.

De fait, autour des représentants de l'Union Cycliste Internationale (UCI), de l'AMA et des organisateurs des grands Tours, fédérations nationales, agences de lutte contre le dopage, coureurs, partenaires et médecins ont envisagé ensemble le devenir de cette lutte autour d'une volonté commune : préserver l'avenir du cyclisme professionnel et amateur... et la santé de ses acteurs. Ou, pour reprendre les termes de Richard Pound, président de l'Agence Mondiale Anti Dopage (AMA), "ramener le cyclisme au sommet du sport, là où il aurait

toujours dû être". Les deux journées de la rencontre furent fructueuses puisqu'elles ont débouché, par le consensus, sur des avancées concrètes. Les participants à ce rassemblement se sont notamment entendus sur la création d'un "passeport biologique" (voir encart), instrument de suivi longitudinal des coureurs. Sans être l'initiateur de ce rendez-vous qui marquera sans doute un tournant salvateur pour le cyclisme et le sport en général, le CNOSF en fut l'hôte bienveillant, concerné et impliqué. En effet, si, comme le dit Jacques Rogge, « chaque cas positif est une victoire

PAS DE SPORT SANS PASSEPORT

Le Passeport biologique, établi grâce à six prélèvements effectués à des temps déterminés, sera d'abord basé sur le suivi des paramètres sanguins de chaque coureur avant, par la suite, de s'étendre à son profil stéroïdien. Les résultats des analyses successives permettront d'établir une valeur moyenne propre à chaque coureur. Toute variation par rapport à cette valeur individuelle sera considérée ou non comme anormale et pourra faire l'objet de sanctions allant de l'interdiction ponctuelle de départ à une suspension. Il devrait être mis en service durant le premier trimestre 2008 et pourrait ensuite être étendu à d'autres sports.



de l'Olympisme », l'objectif à terme n'est plus de gagner des batailles, mais d'anéantir ce péril qui menace la crédibilité du sport et donc le soutien populaire, premier pilier des Jeux olympiques. Gageons que la voie dégagée pour le cyclisme, discipline la plus avancée en matière de lutte contre le dopage, offrira des pistes de réflexion et d'action enrichissantes pour l'ensemble du mouvement sportif. ■



DÉCLARATION FINALE DE LA RENCONTRE INTERNATIONALE CONTRE LE DOPAGE DANS LE CYCLISME

**Le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports Français,
L'Agence Mondiale Antidopage,
L'Union Cycliste Internationale,
En présence de
L'Association Internationale des Groupes Cyclistes Professionnels,
L'Association Internationale des Organismes des Courses Cyclistes,
L'Association Internationale des Coureurs Professionnels,**

Reconnaissant la nécessité d'une lutte sans relâche contre le dopage, qui représente un danger pour la santé des sportifs, une atteinte à l'éthique sportive et un risque majeur pour le sport et son image, Considérant que l'efficacité de la lutte contre ce fléau nécessite une coordination internationale en vue de poursuivre efficacement les tricheurs, Se félicitent de la tenue à Paris de la rencontre internationale contre le dopage dans le cyclisme des 22 et 23 octobre et de la qualité des discussions, Se félicitent de la volonté de l'ensemble des acteurs du cyclisme de lutter contre les pratiques dopantes,

Reconnaissent la qualité des actions conduites en la matière par les acteurs du cyclisme, chacun dans son domaine de responsabilité, Constatent cependant la nécessité de renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le dopage,

1. Sur les méthodes analytiques de lutte contre le dopage

Considèrent que les méthodes de lutte contre le dopage fondées sur des méthodes de détection directe de l'usage de substances ou de méthodes dopantes, doivent être poursuivies,

Considèrent qu'aujourd'hui de nouvelles méthodes de lutte contre le dopage, complémentaires des actions déjà conduites, fondées sur la détection indirecte de l'usage de substances et procédés dopants, ont été validées scientifiquement et peuvent dès lors être mises en œuvre dès 2008,

Considèrent que ces méthodes reposent sur l'analyse de l'évolution de paramètres biologiques individuels (sanguins et urinaires), et nécessitent l'identification d'une commission d'experts indépendants chargés d'interpréter les résultats des analyses,

Considèrent que la mise en œuvre de ces nouvelles méthodes doit rentrer dans le cadre de la lutte contre le dopage afin de prendre en compte dès à présent les conséquences réglementaires et disciplinaires qui pourraient en être tirées par les autorités responsables, afin de garantir le respect de l'éthique sportive.

2. Sur la lutte contre les trafics

Considèrent que la lutte contre les trafics de substances et procédés dopants constitue un enjeu majeur pour le sport et nécessite une coopération renforcée entre autorités publiques et acteurs sportifs, Estiment utile de formaliser des modalités d'échange d'information entre ces acteurs, dans le respect des règles de procédure judiciaire nationales, et des sportifs concernés,

3. Sur l'amélioration continue des mesures existantes

Considèrent que les échanges réalisés lors de ces débats ont montré la nécessité de poursuivre les travaux engagés sur les AUT, le rôle du médecin d'équipe et de l'entourage du coureur, les relations contractuelles entre athlètes, équipes et organisateurs, l'effort à effectuer sur les contrôles inopinés hors compétition.

Concluent dès lors à l'utilité de mettre en place un projet novateur pour la lutte contre le dopage et à la capacité du monde du cyclisme à porter un tel projet, Estiment que ce projet devrait à terme être étendu à l'ensemble des disciplines, Retiennent les orientations suivantes pour ce projet novateur :

1. mise en place, dès janvier 2008, du passeport biologique des cyclistes en vue de détecter indirectement l'usage de substances ou de méthodes dopantes. Dans cet objectif :
 - 1.1. les signataires s'engagent à mettre en place, dès la fin du mois d'octobre 2007, un groupe de travail réunissant et chargé de définir les conditions logistiques et juridiques du projet,
 - 1.2. les signataires s'engagent à mettre en place une commission scientifique composée d'experts désignés par l'AMA et l'UCI pour analyser les résultats du passeport biologique, donner des recommandations et les transmettre à l'UCI et à l'AMA ;
 - 1.3. les signataires retiennent le principe d'une mise en place permettant de tirer des conséquences réglementaires (« no start » notamment) et disciplinaires de ce suivi ;
 - 1.4. l'UCI rassemblera les données de base nécessaires à l'établissement du passeport biologique pour les équipes ProTeam, les équipes au bénéfice du label wildcard et d'autres équipes dont la liste sera arrêtée par le groupe de travail. Ces données seront rassemblées au cours du premier semestre 2008 ;
 - 1.5. l'UCI mettra en place, dès 2008, les dispositions réglementaires nécessaires pour tirer les conséquences sportives et disciplinaires des résultats obtenus par ce passeport biologique et des analyses et recommandations de la commission scientifique,
 - 1.6. le coût de ce passeport biologique pour l'année 2008 sera assuré par les financements que les participants s'engagent à rechercher,
 - 1.7. les participants s'engagent à mettre en place un comité de suivi et d'évaluation du projet composé des signataires et des parties présentes (AIGCP, AIOCC, CPA). L'évaluation aura lieu à l'automne 2008.
2. formalisation de modalités d'échange d'information entre autorités publiques chargées des enquêtes en France et mouvement sportif pour renforcer l'efficacité de la lutte contre les trafics.

Fait à Paris, le 23 octobre 2007.

Mme Bachelot-Narquin (Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports)
Monsieur Richard Pound (Président de l'Agence Mondiale Antidopage)
Monsieur Patrick McQuaid (Président de l'Union Cycliste Internationale)

"LE SPORT POUR LA SANTÉ"

Créée en 1998 sous l'appellation « Mallette Sport Net », la mallette réactualisée « Le sport pour la santé » est un outil de prévention réalisé en collaboration par la Mission médicale et sport santé du CNOSE, le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et l'Agence française de lutte contre le dopage.

Cet instrument de sensibilisation aux bonnes pratiques du sport et à la prévention contre le dopage destiné aux sportifs et à l'ensemble des acteurs constituant leur environnement se réfère aux derniers textes antidopage en vigueur et bénéficie de mises à jour régulières.

Pédagogique, et désormais traduite en anglais et en espagnol, la mallette intègre des éléments multimédias de pointe, à même de susciter la prise de conscience nécessaire à l'adoption de comportements responsables. ■

Contact : Patrick Magaloff - patrickmalagoff@cnosf.org